

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
5 avril 2022

Date d'affichage :
14 avril 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 11 avril le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Rémy BALLET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 18

OBJET : Cession d'un immeuble communal au 12 rue Delille

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

La Commune de Riom est propriétaire de locaux vacants au 12 rue Delille.

Cette maison d'une surface développée de 70 m² environ sur 3 niveaux comprend 1 pièce de 18m² au rez de chaussée, 1 pièce au 1^{er} étage de 26 m², et 2 pièces au 2^{ème} étage de 12 m² chacune, une cave, et des combles aménageable. L'état général du lieu est assez vétuste.

Cet immeuble a été estimé à 43 000 € par le service des Domaines.

Suite à la mise en vente de cet immeuble, la Commune a reçu huit candidatures pour le rachat de cet immeuble. Après analyse des projets d'acquisition, il est proposé d'accepter l'offre d'un montant de 43 000€ formulée par Madame Françoise CHAMBAUDIE. Cette dernière souhaite rénover l'immeuble et en faire sa résidence principale.

Il est donc proposé de céder cet immeuble à Madame CHAMBAUDIE au prix de 43 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la vente de la maison située 12 rue Delille (parcelle BY n°93) à Madame CHAMBAUDIE, au prix de 43 000 €, selon les modalités définies par la présente délibération,
- désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme.
RIOM, le 11 avril 2022**

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL